

Le décret inscription déçoit les associations de parents

Les procédures d'inscriptions dans l'enseignement secondaire sont lancées depuis belle lurette. Mais les mesures de la déclaration politique communautaire ne sont pas de taille face aux exigences des parents.

YANN MCDOWELL (ST.)

Le mal était déjà fait. Et il manque encore de quoi l'absoudre. Alors que le décret inscription attire encore la vindicte des associations de parents, les promesses de révision par la déclaration politique communautaire (DPC) déçoivent encore l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC).

Ce qui fâche le plus l'association parentale, ce sont les dispositions insuffisantes à l'égard du décret de 2011. Il n'y a pas que le manque de places dans les écoles qui inquiète. D'autres dispositifs sont visés: la méthode de géolocalisation, l'évaluation des critères de proximité géographique en relation avec l'objectif de mixité sociale et l'indice socio-économique des écoles.

La géolocalisation

La Fédération Wallonie-Bruxelles avait prévu des «critères pédagogiques et géographiques» pour calculer notamment l'indice composite qui détermine la place de l'enfant sur les listes d'attente pour les inscriptions dans les écoles. Or des

outils à la limite de la fiabilité comme Google Maps sont utilisés pour évaluer la distance école-domicile, estime l'UFAPEC qui dénonce cette pratique et son

influence sur la détermination de l'indice composite.

Plutôt que Google Maps, l'ASBL et les parents qu'elle représente proposent d'utiliser l'outil GéoRoute, plus proche de la réalité du terrain en ce qu'il ne calcule pas la distance à vol d'oiseau.

Objectif mixité sociale

Alors que la DPC préconisait le redéploiement de l'offre des services par zone géographique et par problématique, l'UFAPEC y décèle une autre clé de lecture: l'emprisonnement des populations dans des «quartiers ghettos» peu séduisants, en particulier à Bruxelles. «Favoriser un choix d'école à proximité du domicile est absurde par rapport à la réalité bruxelloise et va à l'encontre d'un objectif de mixité sociale»,

estime ainsi Bernard Hubien, secrétaire général de l'UFAPEC.

Revoir l'indice ISEF

Enfin, à cause de l'évolution de la géographie bruxelloise, l'indice ISEF n'est plus d'actualité, selon une étude de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO).

Nommé aussi indice socio-économique des écoles, l'ISEF est une

moyenne attribuée à l'école primaire, calculée sur la base des quartiers de résidence des élèves. Or certains quartiers se sont gentrifiés ou paupérisés au fil du temps. «L'indice ISEF manque de transparence et les indicateurs se basent sur des données vieilles de dix ans», précise l'UFAPEC, qui préconise sa révision.

«Favoriser un choix d'école à proximité du domicile va à l'encontre d'un objectif de mixité sociale.»

BERNARD HUBIEN

SECRETAIRE GENERAL DE L'UFAPEC

UN NOUVEAU STATUT POUR LES FAMILLES D'ACCUEIL

L'UFAPEC a avancé l'idée d'un nouveau statut juridique pour les familles d'accueil afin que «la personne qui a la garde de l'enfant en droit et en fait» puisse signer au même titre que les parents biologiques les documents officiels (comme les bulletins). Une étude de l'UFAPEC avait en effet constaté le vide juridique quant aux relations entre les écoles et les familles d'accueil, sans autorité en matière de démarches administratives.